

Lexique Transport & Mobilité

Les mots des transports et de la mobilité

Références Internet



MAI 07

SOMMAIRE

A.....	5
Accessibilité PMR	5
ADEME	5
Agenouillement (TC).....	5
Aire de Remisage (TC)	5
Aire urbaine.....	5
Amplitude (TC).....	5
AO (ou AOT)	5
ARENE	5
Arrêt (TC)	5
Articulés (bus) (TC).....	6
Autobus	6
Autocar	6
Autopartage (Car Sharing).....	6
B.....	7
Bandeaux (TC).....	7
Bassin de vie	7
Billet combiné.....	7
Billettique.....	7
Boulevard urbain	7
Bicyclette	7
C.....	8
Captif	8
Centrale de Mobilité.....	8
Centres anciens	8
Centres urbains historiques.....	8
Centre bus (TC).....	8
CERTU.....	8
Chaîne de déplacement	8
Charge (TC)	8
Congestion (de la voirie).....	8
Comités locaux.....	9
Communauté d'agglomération.....	9
Communauté urbaine.....	9
Correspondance.....	9
Covoiturage (Car Pooling).....	9
CPER.....	9
CPTP	9
Cyclobus.....	9
D.....	10
Délégation de service public (DSP).....	10
Déplacement	10
Déplacement combiné ou intermodal.....	10
Déplacement Multimodal	10
Dépôt (TC).....	10
Dessertes de ville	10
DGMT	10
Diester	10
DRE.....	11
DRIRE.....	11
E.....	12
Enquête Origine - Destination	12
EPCI.....	12
F.....	13
FNAUT	13
Fréquence (ou Intervalle) (TC).....	13
Fret	13
G.....	14
GART	14

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Générateur	14
Gestion dynamique des bus (TC).....	14
Girouette (TC)	14
GNV	14
GPL	14
H	15
Haut le pied ou HLP (TC).....	15
Hiérarchisation du réseau.....	15
I	16
IAURIF.....	16
INRETS.....	16
Itinéraire commercial (TC).....	16
Intermodalité.....	16
Intervalle (TC).....	16
J	17
Jalonnement.....	17
K	18
Keolis.....	18
L	19
LAURE (Loi).....	19
LOTI (loi)	19
Loi SRU	19
M	20
Machiniste (TC)	20
Maillage.....	20
Maître d'ouvrage.....	20
Maître d'oeuvre.....	20
Management de la mobilité	20
Métro.....	20
Midibus (TC).....	20
Migrant.....	21
Migration pendulaire ou alternante.....	21
Mise en station (TC).....	21
Mobilité.....	21
Modes doux.....	21
Multimodal	21
Multi-voiturage.....	21
O	22
O / D ou Origine - Destination	22
Offre (TC).....	22
Optile	22
P	23
PAD	23
PADD	23
Palette UFR (TC).....	23
Panneaux à messages variables.....	23
Parkings relais ou P+R.....	23
Partage modal.....	23
PDE	23
PDU	23
Pendulaire.....	24
Pédibus.....	24
Périurbanisation	24
PL.....	24
Plan de Mobilité	24
Plateforme logistique	24
PLD	24
PLU	24
PMR	24
Point d'arrêt (TC)	25
Point de charge maximal (TC)	25
Pointe	25
Pôles d'échanges ou pôles intermodaux.....	25
POS.....	25

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

P+R	25
PREDIT	25
PTU	25
Q	26
Quartiers sensibles	26
R	27
Rabattements	27
RATP	27
Réseau express régional ou RER	27
Requalification (d'un espace public)	27
Réseau magistral	27
Réseau principal	27
Réseau viaire	27
Réseau (de) Transport en Commun Urbains	27
RFF	28
S	29
SAE (TC)	29
SAI (TC)	29
SAN	29
SCOT	29
Site propre	29
SRU (loi)	29
Standard (TC)	29
STIF	30
SYTRAL	30
T	31
Taux de charge (TC)	31
Taxi (et Taxi collectif)	31
TC	31
TCSP (TC)	31
TCU	31
Temps d'arrêt (TC)	31
Temps de parcours (TC)	31
TIPP	31
TPU	32
Tram-train	32
Tramway (ou Tram)	32
Tramway sur pneus	32
Transdev	32
Transfert modal	32
Transport à la demande	32
Trolleybus	33
Tronc commun (TC)	33
V	34
VAL	34
Vélo	34
Vitesse commerciale (TC)	34
Voiture (TC)	34
VP	34
VT	34
Z	35
ZAC	35
ZAE	35

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

A

Accessibilité PMR

Signifie que le mode de transport ou l'aménagement est accessible aux personnes à mobilité réduite (voir : PMR)

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Agence d'État, l'ADEME comporte une direction des transports qui promeut les expériences, les études et recherches sur des modes de transports moins consommateurs d'énergie et moins polluants. (www.ademe.fr)

Agenouillement (TC)

Se dit d'un véhicule (généralement un bus) qui a la possibilité de se pencher d'un côté ou d'un autre afin de rabaisser l'accès au véhicule (facilite d'accès des PMR).

Aire de Remisage (TC)

Lieu de parage des véhicules de transport collectif, en général située dans un dépôt.

Aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Amplitude (TC)

Durée s'écoulant entre le début du service et la fin du service d'une même ligne de transport collectif.

AO (ou AOT)

Autorité Organisatrice (des Transports) : Nom de la collectivité territoriale (ville, agglomération, département, région), dans l'exercice de sa compétence transport. Elle définit la politique de transport (niveau de l'offre, financement, qualité de service, choix des investissements, tarification, etc.) puis choisit après appel d'offre une société exploitante qui mettra en œuvre cette politique au jour le jour.

ARENE

Agence Régionale pour l'Environnement et les Nouvelles Énergies. Centre d'expertise et de ressources francilien en matière de développement durable, c'est un organisme « associé » au Conseil régional. On y trouve notamment une mission Mobilité Durable. (www.arenedf.org).

Arrêt (TC)

Lieu où s'effectuent les échanges de voyageurs (montée et/ou descente).

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Articulés (bus) (TC)

Voir Autobus

Autobus

Un autobus (ou bus), comme un autocar (ou car), est un véhicule automobile pour le transport en commun de voyageurs.

Le terme autobus fait référence à un usage urbain ou périurbain dans lequel la vitesse des véhicules est relativement faible et les arrêts fréquents. On y autorise donc la station debout, et ces véhicules comportent plusieurs portes pour la montée et la descente des voyageurs. Les autobus sont très souvent à boîte de vitesses automatique. Les autobus les plus récents sont surbaissés pour faciliter la montée et la descente des PMR ; ils peuvent s'incliner vers le trottoir (Agenouillement) et certains sont même munis d'une rampe rétractable allant jusqu'au sol (palette UFR). Pour les lignes urbaines à faible trafic ou circulant dans des rues étroites (centre-ville historique...), on utilise généralement des minibus. Il s'agit d'autobus à gabarit réduit. Leur largeur est inférieure à 2,55 m et leur longueur est comprise entre 8 et 11 mètres. Pour les lignes urbaines à fort trafic, on utilise parfois des autobus articulés de 18 m, qui apportent un gain de capacité notable (jusqu'à 160 passagers). L'autobus "standard" a une capacité de 70 à 80 places pour une longueur de 12m environ.

Pour les liaisons interurbaines, on utilise des autocars, dans lesquels les voyageurs sont obligatoirement assis. La directive 2003/20/CE du Parlement européen impose d'ailleurs l'usage des ceintures de sécurité dans les autocars qui en sont équipés (ceux qui ont été mis en circulation après le 1er octobre 2001). Le Code de la route français a été modifié dans ce sens en juillet 2003. Les autocars sont équipés de soutes dans lesquelles les passagers peuvent laisser leurs bagages encombrants. Ces soutes sont situées sous l'habitacle, et par conséquent les autocars sont sensiblement plus hauts que les autobus. Pour les longues liaisons (souvent de nuit), certains autocars disposent de toilettes et de couchettes ou de sièges inclinables.

Autocar

Voir autobus

Autopartage (Car Sharing)

L'autopartage ou multi voiturage est un système de partage de véhicules. L'autopartage est une réponse aux problèmes de coût de l'achat et de l'entretien d'une voiture, ainsi qu'une réduction des risques pour l'environnement liés à l'usage d'une automobile. L'autopartage permet aussi de promouvoir les véhicules moins polluants comme ceux basés sur la technologie GPL. Le principe est de mettre à disposition de l'utilisateur, pour une durée adaptée à son besoin, un véhicule lui aussi adapté à son besoin (utilitaire, tourisme, citadine,...). L'utilisateur profite de tous les avantages d'une voiture sans en posséder une. En contrepartie, l'utilisateur paye une adhésion ou un abonnement au service, ainsi que les frais liés à son usage de véhicules, calculés à sur la base d'un taux kilométrique et d'un taux horaire en vigueur. L'autopartage est particulièrement répandu en Suisse, et en Allemagne, et commence à se faire connaître et remarquer du grand public dans d'autres pays d'Europe. Il existe aussi sur le continent américain notamment au Canada. La rentabilité de l'autopartage n'est intéressante qu'en dessous d'un certain de nombre de kilomètres annuels.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Bandeaux (TC)

Plaques métalliques placées de façon amovible sur les flans des voitures sur lesquelles sont indiqués les principaux points desservis par la ligne.

Bassin de vie

Zone géographique dans laquelle une population effectue régulièrement des activités autres que celles liées au travail : fréquentation des commerces, loisirs...

Billet combiné

Billet permettant soit l'utilisation successive de modes de transport différents, par exemple un billet BUS-SNCF, soit l'utilisation d'un parc de stationnement et du réseau TC, soit des réseaux de transports associés à l'entrée d'un site ou d'un événement d'intérêt régional, tel qu'un site touristique. Ex : billet " RER + Château de Versailles ".

Billettique

Ensemble des outils (oblitérateurs, tickets, cartes sans contact) permettant la gestion des titres de transport.

Boulevard urbain

Voie urbaine majeure sur laquelle l'espace dédié à l'automobile est volontairement réduit au profit des transports en commun (sites propres), des circulations douces, et faisant l'objet d'aménagements architecturaux et paysagers. Cette configuration doit être porteuse d'effets d'entraînement sur une urbanisation équilibrée, la requalification des tissus urbains, la beauté du paysage, etc.

Bicyclette

Une bicyclette (aussi appelée un vélo) est un véhicule terrestre composé de deux roues alignées (d'où elle tire son nom). La force motrice est fournie par un humain (le cycliste) en position assise ou couchée, par l'intermédiaire de pédales. La bicyclette est l'un des principaux moyens de transport dans de nombreuses parties du monde. Sa pratique, le cyclisme, constitue également un sport et un loisir populaire.

L'ordre de grandeur habituel des vitesses de déplacement à bicyclette est de 16 à 32 Km/h. Sur un vélo de course rapide, un cycliste raisonnablement entraîné peut atteindre environ 50 Km/h sur un parcours horizontal, durant de courtes périodes. La plus grande vitesse jamais atteinte sur du plat, sans utiliser un écran aérodynamique, fut atteinte par le Canadien Sam Whittingham en 2001, constituant le record du monde avec 142,51 Km/h, sur son vélo couché hautement aérodynamique. Ceci constitue le record toutes catégories pour les véhicules à propulsion humaine.

Par rapport à la marche à pied, le vélo est trois fois plus efficace à effort égal et entre trois et quatre fois plus rapide. On a également calculé qu'en termes de conversion en mouvement de l'énergie issue de la nourriture, il s'agit d'une forme de locomotion plus efficace que n'importe quel organisme biologique. Voir : [Science of Cycling: Human Power](#) (en anglais).

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Captif

Désigne une personne qui ne dispose pas de choix entre différents moyens de déplacement. Exp : Captif des TC, quand la personne ne possède pas de véhicule personnel, captif de la voiture quand l'offre TC est inexistante.

Centrale de Mobilité

La centrale de mobilité est un outil permettant d'influencer le choix des modes de transport et par conséquent de mieux gérer les déplacements. Pour atteindre cet objectif la Centrale de Mobilité doit satisfaire à trois conditions. Elle doit :

- Être un lieu d'accueil, central et facile d'accès.
- Mutualiser l'information sur les services des transporteurs et les modes de transport.
- Développer et de mettre en oeuvre de nouveaux services de mobilité venant compléter et renforcer l'offre existante.

Centres anciens

Zone centrale d'une commune comportant essentiellement des constructions anciennes, voire historiques.

Centres urbains historiques

Voir centres anciens

Centre bus (TC)

Synonyme de "Dépôt" (surtout utilisé à la RATP).

CERTU

Centre d'Études sur les Réseaux les Transports l'Urbanisme et les constructions publiques. (www.certu.fr)

Chaîne de déplacement

Ensemble de déplacements réalisés successivement, pour des motifs différents, sans revenir au domicile.

Charge (TC)

Nombre de voyageurs en voiture (bus, wagon,...).

Congestion (de la voirie)

Ralentissements et embouteillages.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Comités locaux

Comités constitués par des groupements de communes pour étudier et mettre en œuvre les Plans locaux de déplacements (PLD).

Communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Communauté urbaine

La communauté urbaine est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Correspondance

Action de faire correspondre les horaires de deux modes de transport pour permettre un transbordement des voyageurs qui minimise les temps d'attente.

Covoiturage (Car Pooling)

Le covoiturage consiste à partager son véhicule personnel avec d'autres usagers de la route pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun.

CPER

Contrat de Plan État - Région.

CPTP

Comité de Promotion des Transports Publics. Créé en 1991 à l'initiative du GART, le CPTP rassemble le GART, l'UTP et le STIF. Il est soutenu dans ses actions par des industriels et des partenaires institutionnels. Son objectif : mener des actions de communication afin de promouvoir l'image des transports publics. Le comité organise chaque année la Semaine du Transport Public.

Cyclobus

Cf Pédibus (mais à vélo)

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Délégation de service public (DSP)

Contrat par lequel les pouvoirs publics cèdent à une entreprise privée l'exploitation d'un service public.

Déplacement

Unité de mesure de la mobilité quotidienne. Un déplacement est caractérisé par une origine et une destination, un motif (école, achats, travail, etc.), une durée, un ou plusieurs mode(s) de transport. Un aller-retour vaut deux déplacements.

Déplacement combiné ou intermodal

Déplacement utilisant successivement plusieurs modes de transport différents, par exemple le bus et le RER.

Déplacement Multimodal

Utilisation par un usager de plusieurs modes de transport dans le temps mais pas au cours d'un même déplacement (dans ce cas on parle d'intermodalité).

Dépôt (TC)

Point de remisage du matériel et d'attachement du personnel. Le dépôt représente une unité chargée de l'exploitation et de la gestion d'un certain nombre de lignes. Il dispose de moyens en personnel et matériel qui lui sont propres.

Dessertes de ville

Locaux de déchargement et de chargement des véhicules de livraisons communs à plusieurs commerçants, artisans ou entreprises d'un même quartier.

DGMT

La Direction générale de la mer et des transports, du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, élabore et met en œuvre les orientations d'une politique intermodale des transports terrestres et maritimes et les orientations de l'État en matière de transports terrestres et maritimes de voyageurs et de marchandises. Elle définit les orientations en matière de politique des déplacements. (www.transports.equipement.gouv.fr).

Diester

Ester de colza. Son incorporation à des taux de l'ordre de 30% dans le gazole, permet d'agir favorablement sur l'environnement et sa mise en œuvre ne nécessite ni systèmes d'approvisionnement spécifiques, ni modification majeure des moteurs, ni achat de nouveaux véhicules. En France, une trentaine de réseaux l'ont expérimenté.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

DRE

Direction Régionale de l'Équipement.

DRIRE

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Enquête Origine - Destination

L'enquête origine - destination est une enquête descriptive dont le principal objectif est de révéler les caractéristiques des déplacements effectués par la population donnée. Elle permet de construire un fichier d'information qui servira à l'analyse et à la planification des systèmes de transport.

Les principales caractéristiques étudiées sont les suivantes: l'origine et la destination de chaque déplacement effectué au cours de la journée visée par l'enquête, le motif du déplacement, les modes de transport utilisés ainsi que la période de la journée pendant laquelle a été effectué le déplacement. Quelques informations sociodémographiques, essentielles à la pondération et à l'expansion des données ainsi qu'à l'étude des choix en matière de transport, sont également recueillis auprès des ménages interrogés.

EPCI

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les syndicats de communes, communautés de communes, et communautés d'agglomération et communautés urbaines sont des EPCI.

F

FNAUT

Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports. (www.fnaut.asso.fr)

Fréquence (ou Intervalle) (TC)

Nombre de départs ou de passages à un arrêt ou sur un tronçon de ligne par unité de temps.

Fret

Transport de marchandises.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

G

GART

Groupement des Autorités Responsables de Transport. (www.gart.org)

Générateur

Aménagement ou immeuble qui, du fait de sa fréquentation, génère une demande de déplacement.

Gestion dynamique des bus (TC)

Gestion centralisée permettant de rationaliser la circulation des bus en évitant que deux bus ne se rapprochent trop, ou que les bus ne soient pris dans des embouteillages.

Girouette (TC)

Dispositif d'affichage sur le matériel roulant. La girouette frontale est placée à l'avant des voitures et permet d'indiquer l'indice de ligne et la destination du bus. Certains réseaux installent des girouettes latérales et/ou arrière pour l'information des voyageurs.

GNV

Gaz Naturel de Ville. Le gaz naturel est à ce jour le carburant alternatif non-dérivé du diesel qui est le plus répandu pour la propulsion des autobus.

La combustion du gaz naturel ne produit ni oxyde de soufre, ni plomb, ni poussières et peu d'oxydes d'azote. De tous les hydrocarbures, le gaz naturel est celui qui dégage à la combustion le moins de monoxyde de carbone. Il n'émet ni fumées noires, ni odeurs.

La combustion du carburant gaz naturel est plus lente que celle des autres hydrocarbures. Elle permet une réduction significative des vibrations et par conséquent du volume sonore des moteurs. Le niveau de bruit est abaissé d'environ 4 décibels, c'est-à-dire divisé par deux par rapport à un moteur diesel.

www.afgnv.com

GPL

Gaz de Pétrole Liquéfié

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

H

Haut le pied ou HLP (TC)

Course effectuée sans desserte des points d'arrêt situés entre les extrémités de la ligne. Les courses de rentrée et de sortie sont des courses HLP.

Hiérarchisation du réseau

Séparation identifiée entre les grands axes supportant la circulation de transit, les axes principaux ou boulevards urbains et les axes locaux destinés à assurer la circulation locale.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

IAURIF

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France.

www.iaurif.org

INRETS

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité.

www.inrets.fr

Itinéraire commercial (TC)

Itinéraire comprenant la desserte des points d'arrêt de la ligne.

Intermodalité

Connexion de plusieurs modes de transport permettant leur utilisation au cours d'un même déplacement

Intervalle (TC)

Voir fréquence

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

J

Jalonnement

Mise en place de panneaux (directionnels ou non) régulièrement espacés dans le but de signaler un itinéraire précis.

K

Keolis

Groupe de transport gérant entre autre le réseau de Lyon (TCL).

www.keolis.com

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

L

LAURE (Loi)

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, adoptée en **1996**, elle affirme le « *droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.* ».

La loi rend obligatoires :

- la surveillance de la qualité de l'air réalisée au niveau local avec l'assurance de l'État ;
- la définition d'objectifs de qualité ;
- l'information du public.

Depuis le 1er janvier 2000, la surveillance porte sur l'ensemble du territoire national. Une information du public, dont l'État est le garant, doit être réalisée périodiquement et une alerte doit être déclenchée en cas de dépassement de seuil.

La loi prescrit l'élaboration d'un Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA), de Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Le PDU vise à développer les transports collectifs et les modes de transport propres, à organiser le stationnement et à aménager la voirie. Des itinéraires cyclables devront être réalisés à l'occasion de réalisation ou de rénovation de voirie.

LOTI (loi)

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs, votée en 1982 ; depuis, les collectivités territoriales ont la responsabilité de l'organisation des transports publics locaux. Le rôle de l'État est donc incitateur et régulateur. Il doit orienter les différentes politiques de transport au niveau national.

Loi SRU

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a complété la LOTI et de la LAURE en mettant en perspective la cohérence de l'aménagement du territoire, la solidarité des acteurs économiques et la notion de développement durable.

Pour favoriser l'utilisation des modes de transport alternatifs et coordonner les politiques de déplacement de différents acteurs, la loi a entre autre institué les Plans de Déplacements Entreprises (PDE).

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Machiniste (TC)

Nom d'un conducteur de bus à la RATP.

Maillage

Réseau de transport organisé et connecté pour assurer la cohérence de l'agglomération à une échelle donnée.

Maître d'ouvrage

Dans le cadre de la conduite d'un projet, le maître d'ouvrage est celui qui : spécifie les besoins, choisit et lance les moyens, suit la réalisation, réceptionne, assure l'exploitation

Maître d'oeuvre

Dans le cadre de la conduite d'un projet, le maître d'oeuvre est celui qui : organise la réalisation et la conçoit techniquement, coordonne la réalisation, contrôle le résultat, prépare l'exploitation

Management de la mobilité

Le management de la mobilité consiste à inciter les individus, les entreprises, les institutions à satisfaire leurs besoins de transport en utilisant au mieux les modes alternatifs et en réduisant l'usage de la voiture individuelle. Il s'agit d'offrir aux usagers un service facile d'accès, peu cher, économiquement soutenable, et proposant des initiatives équitables vis-à-vis de tous.

Le management de la mobilité se décline selon trois principaux axes d'actions :

- Fournir des informations accessibles à tout moment au plus bas coût.
- Influencer les choix des voyageurs de façon à privilégier le transport soutenable.
- Encourager un processus intégré d'aménagement de l'espace et de planification des transports.

L'un des moyens permettant de mettre en oeuvre ces actions est l'aménagement de Centrales de Mobilité.

www.epomm.org

Métro

Issu du terme métropolitain lui-même abréviation de chemin de fer métropolitain, le métro est un chemin de fer urbain souterrain ou établi sur un viaduc.

Midibus (TC)

Voir autobus

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Migrant

Personne qui effectue une migration pendulaire pour venir travailler.

Migration pendulaire ou alternante

Déplacements quotidiens du lieu de domicile au lieu de travail. On les retrouve dans un sens le matin et dans l'autre le soir, d'où leur nom de "pendulaires".

Mise en station (TC)

Action qui consiste à positionner une voiture au terminus départ pour permettre en particulier la charge des voyageurs.

Mobilité

Nombre et paramètres de l'ensemble des déplacements effectués par une population ou individu en une période donnée.

Modes doux

Modes de transport non motorisés et non polluants, les modes de transports doux sont la marche et le vélo, les rollers,...

Multimodal

Qui concerne, plusieurs modes de transports différents tram, train, bus, autocar... (trajet multimodal, gare multimodale,...). Voir également : Déplacement multimodal.

Multi-voiturage

Voir Autopartage

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

o

O / D ou Origine - Destination

Voir : Enquête origine—destination

Offre (TC)

Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de transport public par nombre d'habitants desservis.

Optile

Organisation Professionnelle des Transports d'Île-de-France, qui regroupe toutes les entreprises privées exploitant des lignes de transports publics.

www.optile.com

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

PAD

Portage A Domicile : Service assurant des livraisons de proximité dans un délai raisonnable et pour un prix modique. L'accompagnement des personnes à mobilité réduite peut s'ajouter au dispositif. Les clients effectuent leurs courses et les laissent chez les commerçants, ou commandent directement par téléphone. Les marchandises sont récupérées chez les commerçants, regroupées et livrées ensuite au domicile des clients ou sur leur lieu de travail. Des relais de stockage - situés à la sortie des parkings ou des gares de bus et de métro/RER - destinés à recevoir les marchandises livrées ont aussi été expérimentés.

PADD

Plan d'Aménagement et de Développement Durable : Document central et obligatoire des PLU, il présente les intentions et les objectifs des municipalités en terme d'aménagement et de développement soutenable des quartiers, d'actions de renouvellement des quartiers en difficulté, de projet d'aménagement des entrées de ville, de mesures pour la protection des espaces naturels et urbains, etc.

Palette UFR (TC)

Située au niveau de la porte centrale d'un bus, cette palette sort lorsqu'elle est actionnée par le conducteur et permet aux poussettes et fauteuils roulants de rentrer ou de sortir du bus.

Panneaux à messages variables

Panneaux se situant sur les axes routiers, ainsi que sur leurs principaux accès, sur lesquels peuvent être indiqués, en temps réel, des indications de temps de parcours, des localisations de bouchons mais aussi des limitations de vitesses les jours de grande pollution ou tout autre message d'information en temps réel des usagers de la route.

Parkings relais ou P+R

Parcs de stationnement situés à proximité immédiate d'un point d'accès au réseau de transports collectifs permettant aux usagers de se rendre en voiture à cette gare puis de laisser leur voiture à la gare et d'emprunter le réseau de transports collectifs pour continuer leur déplacement.

Partage modal

Répartition des déplacements entre les différents moyens de transport : voiture, transports collectifs, deux-roues, marche....

PDE

Plan de Déplacement d'Entreprise (ou d'Établissement) : ensemble des mesures prises au sein d'un établissement public ou privé, visant à favoriser les solutions alternatives à l'usage de la voiture particulière pour venir travailler.

PDU

Plan de Déplacements Urbains. Imposés par la Loi sur l'Air à toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants, les PDU constituent un

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

outil pratique pour réduire l'automobile en ville et développer les transports en commun, la marche à pied, le vélo... Des villes et des structures intercommunales plus petites ont également spontanément adoptées des PDU.

Pendulaire

Voir Migration alternante

Pédibus

Le Pédibus est un ramassage scolaire qui se fait à pied. La caravane d'enfants (autobus) est menée par des adultes (conducteurs ou conductrices) qui la prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants (passagers) en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire fixe

Périurbanisation

Urbanisation périphérique à la ville agglomérée mais liée à elle, qui se fait en dehors d'elle.

PL

Véhicules Poids Lourd (Poids Total en Charge PTAC > 3,5 t).

Plan de Mobilité

Voir PDE

Plateforme logistique

Lieu dans lequel sont effectués des transferts de marchandises d'un mode de transport à un autre, avec éventuellement un traitement de ces marchandises (groupage, emballage, etc).

PLD

Plan Local de Déplacement.

PLU

Plan Local d'Urbanisme : Document qui détermine le projet d'aménagement de la Commune. Il fixe notamment les règles de construction et les servitudes d'utilisation du sol.

Son application détermine, pour chaque parcelle de la Commune, sa constructibilité éventuelle, sous quelle forme elle est possible, précise, par exemple, sa situation au regard des zones inondables, renseigne sur les modalités de raccordement aux équipements publics.

Il remplace les anciens POS.

PMR

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Personne à Mobilité Réduite. On entend par personne à mobilité réduite toute personne dont la mobilité est réduite, par suite d'une incapacité physique (sensorielle ou motrice), d'une déficience intellectuelle, de l'âge, ou de toute autre cause génératrice d'un handicap dans l'usage du transport (matériel encombrant, personne avec poussette...) et dont la situation requiert une attention particulière et une adaptation des services offerts d'ordinaire à l'ensemble des usagers.

Point d'arrêt (TC)

Point de montée et descente des voyageurs.

Point de charge maximal (TC)

Point d'arrêt au départ duquel, pour une direction et une période horaire donnée, la charge à bord des voitures est maximale.

Pointe

Période(s) de la journée où la demande de transport est maximale.

Pôles d'échanges ou pôles intermodaux

Gares ou grands pôles regroupant plusieurs modes de transports et qui sont ainsi des lieux privilégiés de correspondances des voyageurs.

POS

Plan d'Occupation des Sols (voir PLU).

P+R

Voir : parkings relais

PREDIT

Programme de Soutien à la Recherche et au Développement dans les Transports Terrestres. Son objectif est de développer des transports plus propres, assurant une meilleure sécurité, et de promouvoir la création de grands réseaux de transport au niveau européen.

www.predit.prd.fr

PTU

Périmètre de Transport Urbain : Zone où l'Autorité Organisatrice (AO) de transport urbain exerce la compétence transport.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Q

Quartiers sensibles

Quartiers faisant l'objet d'une attention toute particulière concernant principalement la Politique de la Ville.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

R

Rabattements

Déplacements assurant la liaison vers une gare ou un arrêt du réseau de transport collectif.

RATP

Régie Autonome des Transports Parisiens.

www.ratp.fr

Réseau express régional ou RER

Un réseau express régional est un système de transport en commun urbain. Il se compose de lignes de chemin de fer de banlieue reliées entre elles par des tunnels passant par le centre-ville. Cette appellation est souvent associée au RER de Paris. Le gabarit des lignes de RER est généralement compatible avec celui des grandes lignes de chemin de fer (l'écartement des rails est de 1,435 mètre). Il est supérieur à celui des lignes de métro. De plus, la réglementation est semblable à celle en vigueur sur les lignes classiques.

Le concept allemand de S-Bahn est par ailleurs très proche de celui du RER.

Requalification (d'un espace public)

Action de traitement et de recomposition d'un axe, d'une place, d'un carrefour, etc. Le plus souvent une requalification s'accompagne d'un objectif de meilleur partage entre modes de déplacements.

Réseau magistral

Réseaux d'infrastructures (voies ferrées, autoroutes, voies rapides) qui assurent les déplacements des personnes et des marchandises à l'échelle de la Région.

Réseau principal

Réseau de voirie et de bus qui structure les déplacements au sein de la zone agglomérée.

Réseau viaire

Réseau de voiries.

Réseau (de) Transport en Commun Urbains

Premier réseau : le Premier Réseau concerne uniquement le transport de voyageurs en mode guidé (métros, trains, tramways). L'ensemble de ces réseaux constitue traditionnellement la structure principale de l'offre avec des caractéristiques communes en terme de qualité de l'offre : horaires extensifs d'exploitation, fiabilité des temps de parcours, vitesse commerciale supérieure à 20 Km/h, intervalles réduits.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Deuxième réseau : Réseau constitué des lignes principales d'autobus en site protégé (ou site propre) pour donner à ces lignes des caractéristiques de qualité de l'offre qui soient alignées sur le premier réseau en terme d'horaire, d'intervalles et qui s'en approche en matière de vitesse commerciale et de fiabilité.

Troisième réseau : Réseau constitué des autres lignes d'autobus, moins protégées en matière de circulation, avec des horaires d'exploitation plus adaptées à des flux faibles pour assurer des dessertes de quartiers et rabattre les voyageurs sur des pôles d'échanges avantageux.

RFF

Réseau Ferré de France : Organisme chargé de gérer le réseau des infrastructures ferroviaires en France. La SNCF «*»* le réseau ferré à RFF pour pouvoir faire circuler ses trains.

www.rff.fr

SAE (TC)

Système d'Aide à l'Exploitation permettant la gestion des horaires, des afficheurs, de l'information clientèle...

SAI (TC)

Système d'Aide à l'Information.

SAN

Syndicat d'Agglomération Nouvelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale : Il permet aux communes et aux groupements de communes appartenant à la même aire urbaine de mettre en cohérence et de coordonner leurs politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'équipements commerciaux, de préservation des zones rurales et de développement durable.

L'objectif d'un S.CO.T. est de favoriser une coopération entre l'ensemble des communes faisant partie d'un même bassin de vie.

Le S.CO.T. définit les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme. Il doit notamment permettre de mettre en oeuvre un certain nombre de grands principes :

- La préservation de l'équilibre urbain - rural,
- La prise en compte de la notion de développement durable (et notamment la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile),
- La maîtrise de l'étalement urbain.

Le schéma de cohérence territoriale (S.CO.T.) se substitue aux anciens schémas directeurs (S.D.A.U.) lorsqu'ils existaient. Il est défini à l'article 3 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain.

Site propre

Se dit d'une voie étant réservée exclusivement à un type de transport (piste cyclable, voie de bus). Dans certains cas les sites propres TC sont ouverts à la circulation d'autres usagers (taxis, vélos, 2 roues motorisés).

SRU (loi)

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (13 dec. 2000).

Standard (TC)

Matériel roulant (autobus) d'une capacité de 70 à 80 places. (Généralement d'une longueur de 12m environ).

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

STIF

Syndicat des Transport d'Île-de-France, c'est l'AO de l'agglomération parisienne depuis 1959. Il organise la desserte et l'aménagement des réseaux de la région parisienne : coordination de l'offre des entreprises de transport, fixation des tarifs, perception du VT, mise en place des investissements, etc. La région Ile-de-France y est majoritaire.

SYTRAL

Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise.

Taux de charge (TC)

Taux de remplissage d'une voiture mesuré par le rapport du nombre de voyageurs à bord rapporté à la capacité des véhicules.

Taxi (et Taxi collectif)

Le taxi est un transport public qui s'apparente à la voiture particulière, il permet le déplacement de personnes, avec ou sans bagages d'un point à un autre, sans contrainte. Il est soumis à une rémunération fixée par décret et les taxis bénéficient d'une autorisation de stationnement sur la voie publique.

Les motifs d'utilisation sont essentiellement professionnels et parfois privés, généralement pour des usages ponctuels.

L'utilisation des taxis est parfois développée sous des formes comparables à celles des transports collectifs (lignes, horaires, arrêts...). Il s'agit le plus souvent d'offrir un service complémentaire du réseau de transport public ou d'améliorer l'accessibilité du réseau en rabattant un taxi collectif sur des lignes traditionnelles.

TC

Transport Collectif

TCSP (TC)

Transports en Commun en Site Propre. Sites utilisés en propre, c'est-à-dire exclusivement réservés aux TC, grâce à un obstacle physique, contrairement aux couloirs de bus. Il s'agit de bus en site propre, de tramways ou de métros. Leur réalisation s'est souvent accompagnée de grandes opérations d'urbanisme qui ont notoirement amélioré le cadre et la qualité de vie des habitants (voir site propre)

TCU

Transports en Commun Urbains

Temps d'arrêt (TC)

Temps passé à l'arrêt pour les échanges de voyageurs.

Temps de parcours (TC)

Temps compris entre l'heure de départ et l'heure d'arrivée d'une course donnée.

TIPP

Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

TPU

Transports Publics Urbains.

Tram-train

Système qui permet à une même rame de circuler sur des voies de tramway en centre-ville et de relier des stations situées en périphérie, voire au-delà, en circulant sur le réseau ferroviaire régional. Cela nécessite un matériel compatible avec le chemin de fer classique (signalisation, puissance, résistance). L'offre de ce transport en commun est alors vaste et contribue à un maillage plus efficace de l'ensemble du réseau, notamment en cas de combinaison avec le tramway classique.

Très développé dans les pays germaniques, et notamment à Karlsruhe (Allemagne) et Zurich (Suisse), ce système devrait être mis en service en région parisienne (Ligne des Coquetiers entre Bondy et Aulnay) et à Mulhouse en 2005, Lyon en 2006 (ligne de l'est :léa) ainsi qu'à Strasbourg en 2008.

Tramway (ou Tram)

Forme de transport en commun urbain circulant sur des voies ferrées équipées de rails plats (alors que ceux des trains sont légèrement inclinés vers l'intérieur de la voie), implantée en site propre, ou encastrée à l'aide de rails à gorge dans la voirie routière. Aujourd'hui, il est généralement à traction électrique.

Tramway sur pneus

Le tramway sur pneus est guidé par un galet suivant un rail central (guidage mécanique) ou par une cellule optique suivant un trait tracé sur son chemin (guidage optique). Ce système dispose de deux principaux atouts. Le coût d'investissement est moindre que celui d'un tramway classique et il offre la possibilité à la rame de quitter ponctuellement son tracé en cas d'incident de parcours. De plus, circulant sur pneus, ces rames sont capables de franchir des pentes inaccessibles au tramway classique. En raison des difficultés rencontrées par les premiers réseaux français actuellement en exploitation - notamment à Nancy et Caen, il est encore trop tôt pour pouvoir se prononcer sur l'avenir de cette technique.

Transdev

Groupe de transport gérant plusieurs réseaux comme Grenoble, Nantes, Montpellier...

www.transdev.fr

Transfert modal

Report régulier d'un mode de transport sur un autre pour effectuer un déplacement, de la voiture vers le transport public, par exemple.

Transport à la demande

Système de TC fonctionnant sur le principe du déclenchement par l'utilisateur du passage d'un véhicule à partir d'un simple appel téléphonique, à domicile ou depuis une borne spécifique.

Le plus souvent, les véhicules sont des minibus dont la capacité varie de 10 à 25 passagers. Il n'est pas rare de voir des protocoles d'accord avec les taxis.

Il peut y avoir deux types de services :

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

- Les services préfixés : correspondent à des lignes ayant des horaires et des itinéraires préfixés répondant à des besoins précis et connus.

- Les services souples (ou ligne virtuelle) : correspondent à des lignes ayant des horaires et des itinéraires souples et fonctionnant uniquement de façon ponctuelle.

Le trajet de ces lignes à la demande est, le plus souvent, fixe. Aux heures creuses, une ligne à la demande remplace parfois une ligne régulière, afin de maintenir une liaison.

Trolleybus

Le trolleybus est un véhicule de transport en commun de voyageurs, roulant sur pneumatiques, comme l'autobus, mais propulsé par un moteur électrique, comme le tramway. Il est alimenté par deux lignes aériennes de contact, sur lesquelles frottent deux roulettes, appelées chariot ou trolley, en anglais, montée chacune au bout d'une perche. Certains trolleybus sont équipés d'un moteur thermique axillaire, afin de pouvoir se déplacer à vitesse réduite dans des espaces dépourvus de lignes aériennes de contact, par exemple lors de déviations pour travaux ou lors de manœuvres de garage.

Tronc commun (TC)

Itinéraire commun à plusieurs lignes ou partie d'une ligne à antennes empruntée par toutes les courses qui ne sont pas haut-le-pied.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

V

VAL

Le VAL (Véhicule Automatique Léger) est un métro sur pneus totalement automatique en deux gabarits. Un gabarit étroit (exp : orlyval, métro de Lille) et un gabarit large (exp : Ligne 14 du métro parisien, ligne D du métro de Lyon).

Issu d'un brevet portant sur les automatismes d'un métro sans conducteur déposé par Robert Gabillard le 31 juillet 1971, il est construit par Matra (aujourd'hui Siemens Transportation Systems) pour équiper le réseau de la métropole lilloise.

Le terme VAL est un acronyme signifiant aujourd'hui Véhicule Automatique Léger. Mais à l'origine, il signifiait Villeneuve d'Ascq - Lille. Des étudiants parisiens exilés ont vite transposé le fameux métro, boulot, dodo en l'expression Vite À Lille, Vite Au Lit.

Vélo

Voir Bicyclette

Vitesse commerciale (TC)

Vitesse moyenne prenant en compte (entre autre) l'arrêt aux stations.

Voiture (TC)

Moyen matériel utilisé pour l'exploitation d'une ligne : bus, wagon, etc.

VP

Voiture Particulière

VT

Versement Transport. Versé par les employeurs installés dans le périmètre de transport urbain, en relation avec leur masse salariale.

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs

Z

ZAC

Zone d'Aménagement Concerté

ZAE

Zone d'Activité Économique

Remarque : (TC) : Vocabulaire propre aux transports collectifs